

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet de retrait de la cote des actions Foyer S.A. (ISIN LU0112960504) précédé d'une offre publique de rachat d'actions sur le flottant

RESUME

- Projet de retrait de la cote officielle des marchés réglementés de la Bourse de Luxembourg et d'Euronext Brussels
- Projet d'offre publique volontaire de rachat d'actions de c. 108 millions d'euros portant sur la totalité du flottant de la société Foyer S.A., soit environ 14% du capital¹
- Offre publique de rachat d'actions offrant un prix en numéraire de 88 euros (montant brut, dividende attaché) par action²
- Intention de Foyer Finance S.A. et Luxempart S.A. de continuer à accompagner Foyer comme actionnaires historiques et de ne pas participer à l'offre publique de rachat d'actions

Communiqué publié conformément à la réglementation boursière luxembourgeoise à laquelle Foyer S.A. est soumise ainsi qu'en ligne avec l'article 8, § 1er, de l'arrêté royal belge du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition dès lors que les actions émises par Foyer S.A. ISIN LU0112960504 sont également admises à la négociation sur le marché réglementé belge Euronext Brussels.

Leudelange, le 11 avril 2014

Réuni le 11 avril 2014, le Conseil d'administration de Foyer S.A. (la « **Société** ») a approuvé le projet de demande de radiation de l'admission à la négociation sur les marchés réglementés de la Bourse de Luxembourg et d'Euronext Brussels de l'ensemble des actions émises par Foyer S.A. (le « **Retrait** »). Il a également approuvé le projet de lancement, préalablement au Retrait, d'une offre publique volontaire de rachat d'actions (l' « **OPRA** ») ouverte au Luxembourg et en Belgique et portant sur la totalité du flottant de la Société, soit un maximum de 1.231.052 actions correspondant à environ 14% de son capital¹, au prix de 88 euros (montant brut) par action².

¹ Sur la base du nombre d'actions au 9 avril 2014. Le flottant correspond à la totalité des actions en circulation hors actions détenues par Foyer Finance SA, Luxempart et Foyer SA plus 67 142 options exerçables.

² Le prix brut offert de 88 euros par action inclut le dividende brut de 1,976471 euros par action dont la distribution est proposée à l'assemblée générale ordinaire de la Société du 15 avril 2014. Par conséquent, dans l'hypothèse où ce dividende serait mis en paiement avant le règlement-livraison de l'OPRA, le prix de l'OPRA sera diminué du montant du dividende préalablement versé aux actionnaires et porté à un prix brut 86,023529 par action, soit c. 106 millions d'euros pour l'ensemble du flottant

Motifs des projets de Retrait et d'OPRA

Le Conseil d'administration a constaté que la structure actionnariale de Foyer S.A. résulte en un flottant de faible taille d'environ 14% du capital^{3.} Il a également constaté la très faible liquidité et les faibles volumes échangés en bourse, tant à la Bourse de Luxembourg que sur Euronext Brussels, avec comme conséquence une volatilité élevée du cours de l'action.

Le Conseil d'administration a considéré que la cotation en bourse des actions Foyer S.A. est aujourd'hui moins adaptée à sa structure actionnariale, à sa taille et à ses besoins de financements tout en générant des coûts incompressibles et significatifs au regard de la taille de la Société et de la faible liquidité du titre.

Le Conseil d'administration a considéré que les projets de Retrait et d'OPRA constituent une solution plus conforme à l'intérêt social de la Société que le maintien de la situation actuelle. L'OPRA permettra aux actionnaires qui le souhaitent de vendre leurs actions à des conditions attractives que le marché ne leur offre pas aujourd'hui eu égard à la faible liquidité, et ce à un prix incluant une prime sur le cours de bourse actuel. Les projets de Retrait et d'OPRA n'auront par ailleurs pas d'incidences sur l'endettement de la Société, n'occasionneront pas de restriction sur le cours normal des affaires et sur la réalisation de son plan d'entreprise, et n'auront pas d'incidences sur les clients, le niveau de l'emploi et le statut des employés et plus généralement sur la responsabilité sociale de la Société. Enfin, le Conseil d'administration a acté que le Retrait et l'OPRA n'auront aucun impact sur la gouvernance actuelle de la Société, qu'elle continuera à appliquer après leur mise en œuvre.

Prix offert et financement de l'OPRA

L'OPRA offrira un prix de 88 euros par action (dividende attaché)², représentant :

- Une prime de 19% par rapport au cours de clôture de l'action (dividende attaché) à la Bourse de Luxembourg le 10 avril 2014 et de 20%, 25%, 45% et 56% par rapport aux cours moyens pondérés par les volumes sur un mois, trois mois, six mois et douze mois;
- Une prime de 19% par rapport au cours de clôture de l'action (dividende attaché) à la Bourse de Bruxelles le 10 avril 2014 et de 19%, 26%, 33% et 54% par rapport aux cours moyens pondérés par les volumes sur un mois, trois mois, six mois et douze mois.

L'OPRA sera financée sur les ressources propres de la Société.

Fairness opinion

Le Conseil d'administration de Foyer S.A. a mandaté KBC Securities afin d'émettre une *fairness opinion* sur le prix proposé de l'OPRA.

Intentions des principaux actionnaires de Foyer

Foyer Finance S.A., actionnaire historique de Foyer S.A., et Luxempart S.A. ont indiqué à la Société qu'ils n'avaient aucune objection au Retrait et à l'OPRA destinées uniquement aux autres actionnaires de la Société et entendaient continuer à accompagner la Société.

³ Au 9 avril 2014, Foyer est détenue par Foyer Finance SA à hauteur de 79%, par Luxempart à hauteur de 6%, et détient par ailleurs environ 2% de ses propres actions, les options exerçables représentant environ 1% du capital.

Conditions de l'OPRA et calendrier indicatif

Les rachats d'actions propres à effectuer dans le cadre de l'OPRA seront soumis aux conditions

(i) approbation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Foyer S.A. convoquée à

suivantes:

cet effet et qui se tiendra avant le lancement de l'OPRA, (ii) approbation du document d'information, qui en Belgique prendra la forme d'un prospectus, par l'autorité des services et marchés financiers

belge (la « FSMA »), (iii) entre la date de publication de l'offre d'acquisition et la publication des résultats de cette offre, absence d'évènement significatif défavorable diminuant de plus de 10% les

fonds propres consolidés de Foyer S.A. à la dernière date disponible.

Les rachats d'actions propres à effectuer dans le cadre de l'OPRA seront soumis à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Foyer S.A. convoquée à cet effet dans les meilleurs

délais.

A titre indicatif, et sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire et par les

autorités boursières, la Société anticipe que l'OPRA soit ouverte (sans préjudice de toute réouverture de l'offre) du 20 juin au 4 juillet 2014 (compris) et que la radiation de l'admission à la négociation sur les marchés réglementés de la Bourse de Luxembourg et d'Euronext Brussels soit sollicitée le plus

rapidement possible après la clôture de l'OPRA (sans préjudice de toute réouverture de l'offre).

Un document d'information décrivant les caractéristiques et les modalités détaillées des projets de

Retrait et d'OPRA, et qui en Belgique prendra la forme d'un prospectus approuvé, sera mis à la disposition du marché et des actionnaires en temps utile, et au plus tard au moment de l'ouverture de

l'OPRA.

Fiscalité

Les revenus générés dans le cadre d'une participation à l'OPRA pourraient être soumis à une taxation, aussi bien pour les résidents luxembourgeois que pour les résidents belges. La fiscalité

applicable aux résidents belges et luxembourgeois sera décrite dans le document d'information.

Divers

Arendt & Medernach est le conseil juridique et Rothschild & Cie le conseil financier de la Société dans

le cadre des projets de Retrait et d'OPRA.

Contacts

Contact presse : Contact investisseurs :

Valérie Sayrignac Philippe Bonte

Tel: +352 437 43 31 53 Tel: +352 437 43 40 02

Foyer S.A.

3